

**Régiment des gardes-suisses du roi. Temps de paix. Instruction concernant la manière dont le régisseur, les adjudans & les fourriers doivent procéder à l'administration des différentes parties qui leur seront confiées, tant pour ce qui regarde la subsistance de la troupe, que pour son habillement, les réparations, son entretien et les dépenses extraordinaires relatives à chaque compagnie, & dont l'exécution aura lieu à compter du 1er janvier 1779**

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Régiment des gardes-suisses du roi. Temps de paix. Instruction concernant la manière dont le régisseur, les adjudans & les fourriers doivent procéder à l'administration des différentes parties qui leur seront confiées, tant pour ce qui regarde la subsistance de la troupe, que pour son habillement, les réparations, son entretien et les dépenses extraordinaires relatives à chaque compagnie, & dont l'exécution aura lieu à compter du 1er janvier 1779

Adresse bibliographique : Paris : Impr. royale, 1778

Description matérielle : In-fol

Sujet(s) : Sciences, art et histoire militaires